



ACCIDENT CORPOREL ET ALCOOLEMIE

Par **aaaassss**, le **10/04/2012** à **17:47**

Bonjour, rnLors d un barbecue en famille, j ai bu plus que de raison(ayant quelques soucis bien que je sais que la solution n est pas là)rn Je me suis disputé avec mon concubin a ce sujet(le fait d avoir abusé) et je suis partie faire un tour(en voiture!)rn J ai percuté un scooter a l arrière! Je me suis arrêté pour voir si la victime allait bien, un témoin qui était en train de relever la personne m a dis que ca allait!rn Je ne sais pas se qui m a pris, je suis partie! rnJe ne suis pas une personne qui abuse de l alcool, je n ai pas de casier judiciaire et je suis la première a critiquer les personnes dans mon cas!rn Je suis allée me garer plus loin fumer une cigarette, ressassé ce qui c était passé, je me disais qu il fallait peut etre que je retourne sur les lieux pour voir.....et v là la police qui frappe a mon carreau!rn J avais 0.82 d alcool! Je n en suis pas fière croyais moi! rnLa victime a eu une luxation de l épaule, elle est sorti de suite des urgence! rnJe me demande se que je risque parce que le procureur veut conserver le délit de fuite alors que je me suis quand meme arrêtée pour porter secoursrn je suis restée 15h au poste dans une cellule, et croyais moi, j ai bien eu le temps de réfléchir a ma bêtise, ca marque qd meme! Bien moins que si je l avais tué!rn Quelqu un a t il était dans le meme cas de figure que moi? Que s est il passé? rnJ ai peur d aller en prison! J ai 13 ans de permis, tous mes points et casier viergern J ai déjà toute ma famille qui m a sermonné a ce sujet, je ne suis pas bien par rapport a ca, et je souhaite que seul le juge puisse me remettre les pendules a l heure!rn Merci de votre compréhension rnMerci de vos réponse

Par **Tisuisse**, le **10/04/2012** à **19:21**

Bonjour,rnrnVous expliquer en détail ce qui va se passer ? c'est votre avocat qui vous le dira car vous avez effectivement tout intérêt à prendre un avocat.rnrnMaintenant, pour les sanctions, je vous conseille la lecture des dossiers en forme de post-it, en en-tête de ce forum,

notamment celui qui traite de la conduite sous alcool et celui qui traite du délit de fuite. Bien entendu, les sanctions indiquées sont les maxis possibles mais ces maxis sont rarement prononcés.

Bonne chance à vous.

En attendant, voyez aussi votre médecin traitant afin qu'il vous aide à surmonter cette mauvaise passe.